

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire

21 décembre 2023 à 17 h 30

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 21 décembre 2023, à 17 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Johanne Larocque, siège #3
François Gauthier, siège #5

Stéphane Drouin, siège #2
Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Adoption des prévisions budgétaires année 2024
 - 3.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024 – 2025 - 2026
4. Période de questions
5. Levée de la séance

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de la séance

231221-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 17 h 30;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

231221-02

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Résolutions

3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024

231221-03

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU qu'un avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget a été donné le 11^e jour de décembre 2023 ;

REVENUS

TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	964 372.00 \$
TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	119 952.00 \$
TOTAL SERVICE RENDUS - DIVERS	77 850.00 \$
TOTAL IMPOSITIONS DE DROITS	22 000.00 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	5 850.00 \$
TOTAL TRANSFERTS	381 724.00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 571 748.00 \$

DÉPENSES

TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	58 705.00 \$
TOTAL APPLICATION DE LA LOI	59 700.00 \$
TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION	273 759.00 \$
TOTAL GREFFE	3 000.00 \$
TOTAL ÉVALUATION	25 050.00 \$
TOTAL AUTRES	44 115.00 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	464 329.00 \$
TOTAL POLICE	74 206.00 \$
TOTAL PROTECTON CONTRE L'INCENDIE	91 107.00 \$
TOTAL PREMIERS RÉPONDANTS	500.00 \$
TOTAL AUTRES	500.00 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	166 313.00 \$
TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	184 088.00 \$
TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	143 518.00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	5 400.00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	1 200.00 \$
TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	4 848.00 \$
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	339 054.00 \$
TOTAL TRAITEMENT EAU POTABLE	17 282.00 \$
TOTAL ÉGOUT	25 500.00 \$
TOTAL ORDURES	72 470.00 \$
TOTAL RECYCLAGE	38 799.00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	154 051.00 \$
TOTAL SANTÉ ET BIEN ETRE	13 650.00 \$
TOTAL SANTÉ ET BIEN ETRE	13 650.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE	82 433.00 \$
TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCON.	2 079.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOP.	84 512.00 \$
TOTAL CENTRE COMMUNAUTAIRE	21 534.00 \$
TOTAL ÉCOLE	16 041.00 \$
TOTAL PARC ET TERRAIN DE JEUX	47 989.00 \$
TOTAL BIBLIOTHEQUE	13 160.00 \$

TOTAL LOISIRS ET CULTURE	98 724.00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	30 065.00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	30 065.00 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	221 050.00 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	221 050.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 571 748.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024 – 2025 - 2026

231221-04

ATTENDU que le conseil municipal prépare et adopte un programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francois Gauthier

QUE le les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, durant la période couverte par le programme triennal 2024, 2025 et 2026, pourront faire des dépenses en immobilisation et réaliser les projets suivants:

	2024	2025	2026	Financement
Mise à niveau de l'aqueduc	40 000\$			TECQ 2019 - 2024
Matériel informatique	2 000\$			Fonds général
Patinoire	80 000\$			TECQ 2019 - 2024
Incendie APRIA et borne	35 000\$	13 000\$	13 000\$	Fonds général
TOTAL :	157 000\$	13 000\$	13 000\$	

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. Période de questions

Il y a eu quelques questions du public.

5. Levée de l'assemblée

231221-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 17 h 54;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé)
Myriam Cabana, Mairesse

(signé)
Cathy Viens, Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe